



GEMENG
VIICHTEN

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
ADMINISTRATION COMMUNALE DE VICHTEN
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE ECHEVINAL

Réunion du 10 juillet 2015

Numéro 20

Présents: M. Scheuren, bourgmestre
Mme Junk-Reuter, échevin
M. Engel, secrétaire

Absents:
a: excusé -----
b: sans motif M. Blum, échevin

OBJET : Réclamations formulées par des citoyens sous le statut de l'anonymat

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que de pareilles réclamations ne peuvent pas être retracées et donc douteuses quant à la sérieuxité ;

Après délibération conforme,

décide à l'unanimité des voix présentes

de ne pas traiter des réclamations transmises sous le statut de l'anonymat et de les ignorer ;

d'afficher la présente dans les lieux d'affichage usuels de la commune.

La présente n'est pas sujette à approbation de l'autorité supérieure.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête

Le Collège des Bourgmestre et Echevins

Pour extrait conforme
Vichten, le 24 juillet 2017
Le bourgmestre Le secrétaire

